



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20201130-BUR-AG-20-043-DE
Date de télétransmission : 10/12/2020
Date de réception préfecture : 10/12/2020

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 30 Novembre 2020

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Acquisition d'un véhicule de collecte équipé d'un plateau hayon

L'an deux mille vingt, le trente novembre 2020 à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc Technologique, ZAE d'Erbajolo sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Jacques PADOVANI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Pierre SAVELLI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI.

POUVOIRS :-

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Guy ARMANET, Marie-Hélène PADOVANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

OBJET : Acquisition d'un véhicule de collecte équipé d'un plateau hayon

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, modifiée, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 6, applicable à compter du 31 octobre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau ;

Considérant que dans le cadre du déploiement de la collecte en porte à porte dans les zones pavillonnaires de la Communauté d'Agglomération de Bastia, la direction de la collecte a besoin d'un véhicule de type Mini Benne Poids Lourd à châssis étroit ;

Vu le rapport et le devis n°CPL20-004, présentés ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

L'acquisition d'un véhicule de collecte des encombrants équipé d'un plateau hayon auprès de la société « Corse Poids Lourds » (SIRET 30435194300028) sis 20260 Biguglia, conformément au devis ci-annexé, pour un montant de 48 800 euros TTC ;

AUTORISE

Le Président à signer devis correspondant et tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 10 DEC. 2020
et publication ou notification
du 10 DEC. 2020
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI



Le Président de la
Communauté d'Agglomération de Bastia

U Presidente
Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification